La Mission Handicap, pilier de la marque employeur

Depuis plusieurs années, nous mettons en place des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Valeur forte de l'entreprise, cette thématique est portée par la Mission Handicap, garante de la politique de recrutement, d'intégration, de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

Un accord agréé est renouvelé tous les trois ans depuis 2009 afin d'encadrer les actions concrètes dans ce domaine. Cet accord se traduit en partie par l'emploi de 272 personnes en situation de handicap à fin 2022.

Au-delà de cet accord, une sensibilisation accrue des collaborateurs est mise en place au sein de l'entreprise afin que chaque collaborateur puisse mieux comprendre le handicap. En 2022, plusieurs événements ont été organisés en ce sens avec notre partenaire DCA Handicap.

3 questions à...

Gwenaëlle Briend,
Dirigeante et Consultante
de DCA Handicap

Quelles actions de sensibilisation avez-vous réalisées pour Chronopost ?

En 2022, nous avons réalisé une sensibilisation au handicap invisible grâce à l'immersion avec des casques de réalité virtuelle dans un des services clients et au siège social. Nous avons aussi tenu une conférence sur l'autisme ainsi qu'une Web conférence sur le handicap invisible en entreprise.

Quelles sont les clés d'une bonne sensibilisation selon vous ?

Il est important d'avoir un point de vue en tant que collègue mais aussi en tant que personne en situation de handicap. Les sessions d'immersion avec des casques de réalité virtuelle permettent justement ce changement de point de vue.

Quel est l'objectif principal de votre sensibilisation ?

Notre objectif principal est de dédramatiser le handicap. Nous avons tous des préjugés, et ces sensibilisations permettent aux collaborateurs de se poser la question : « Est-ce que la personne en face de moi est en situation de handicap ? ». De même, cela permet d'amener certaines personnes en situation de handicap à faire la démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).